

REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 24 JANVIER 2019

Présents : BOURJADE Jean (Inter Beaujolais), BOVA Fabien (CIVB), EYMARD Brice (CIVP), NAULIN Sylvain (Inter Loire), PAJOTIN Valérie (Anivin), PERRIN Vincent (CIVC), PONZO Nicolas (CIVR), RIOU Christophe (IFV/CNIV), ROUMET Benoît (BIVC), VANIER Christian (BIVB), et FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane, AGOSTINI Jérôme (CNIV)

En visioconférence : ROSAZ Eric (Inter Rhône) et VILLARET Jérôme (CIVL)

1. PLAN DE FILIERE

i. Plan de Filière et Plan national d'aide

Les impressions partagées au sein du Cniv – et plus largement des filières agricoles et alimentaires – sont le manque de moyens de la part de l'Etat pour accompagner la mise en œuvre des Plans. Ainsi, se pose la question de l'adéquation du PNA avec la mise en œuvre du Plan de filière Vins.

Les Directeurs sont informés que le Cniv a rencontré le Secrétariat général à l'investissement. Il a été constaté qu'aucun financement n'a vocation à accompagner la mise en œuvre collective du Plan, sans évolution des conditions d'accès autres qu'aux entreprises. De plus, il a été signalé que ces financements destinés aux entreprises sont décidés au sein d'une commission interministérielle à laquelle participe le Ministère de l'agriculture.

De plus, une réunion s'est tenue chez FranceAgriMer afin d'évaluer le PNA. Les discussions se sont notamment concentrées sur la mesure Promotion. Il a été relevé que la simplification de la mesure est un travail qui progresse, mais que tous les engagements pris par l'Etablissement doivent, conformément à l'engagement pris, être travaillés.

ii. Préparation réunion du 31 janvier

Pour rappel, il a été décidé lors du Conseil exécutif du 21 décembre de réunir les organisations professionnelles autour du Plan de filière et plus particulièrement au sujet de la performance économique de la filière, ses objectifs et ses critères d'évaluation.

L'objectif est, d'une part, de réaffirmer l'engagement et le soutien des professionnels sur les objectifs de filière au regard du Plan, et d'autre part, d'analyser le rôle que peut tenir le PNA dans sa mise en œuvre.

2. LOI EGALIM

La Loi, publiée le 1^{er} novembre 2018, nécessite quelques adaptations au niveau de la contractualisation interprofessionnelle.

Toutefois, il ressort des échanges avec l'Administration un manque de communication interministériel, bloquant nos demandes de clarification.

Pour rappel, une proposition de modification de l'instruction sur l'extension des accords interprofessionnels avait été envoyée au ministère de l'Agriculture à l'automne, sans retour. Suite à divers rendez-vous avec l'Administration, il avait été acté le lancement d'un travail en deux étapes :

- Lancement d'un groupe de travail sur les clarifications nécessaires des dispositions contractuelles de la Loi, afin de sécuriser la mise en conformité des accords interprofessionnels ;
- Lancement d'un travail avec la DGCCRF pour garantir le recours à la contractualisation pluriannuelle, comprenant les délais de paiement dérogatoires et les clauses de réserve de propriété, et leurs conditions d'extension.

Les Directeurs valident les éléments suivants à intégrer dans les position papers du SIA :

- Clarifier notre système de contractualisation,
- Ouvrir un chantier pour favoriser la contractualisation pluriannuelle,
- Obtenir l'adaptation des ordonnances (en particulier SRP/encadrement des promotions) par décret en Conseil d'Etat après avis de l'Interprofession concernée,
- Rappeler le besoin d'adaptation du droit européen de la concurrence.

Le Cniv rédigera des dispositions interprofessionnelles « types » à proposer aux Pouvoirs publics, afin d'adapter le contenu des accords interprofessionnels à la contractualisation issue de la Loi Egalim, tout en préservant les pratiques contractuelles existantes.

En l'absence de retour de l'Administration, se posera la question d'intégrer ces dispositions à un projet d'accord interprofessionnel.

3. PAVILLON DES VINS 2019

Il est demandé aux Directeurs d'informer rapidement le Cniv de leurs besoins sur le Pavillon des Vins, en particulier :

- S'ils souhaitent organiser des dégustations pour le Grand public,
- S'ils souhaitent organiser des déjeuners avec des institutionnels.

Il est rappelé que le Pavillon fait l'objet de plusieurs nouveautés pour l'édition 2019 : l'emplacement se trouve au niveau de la passerelle vers le Hall 1. Il comprendra un espace dédié à la biodiversité du vignoble, dont le contenu est présenté aux Directeurs.

4. MARQUE FRANCE : PROPOSITION CLIAA

L'attention des Directeurs est attirée sur le sujet de la marque France, dont le projet a été présenté par le ministère de l'Agriculture lors d'un groupe de travail technique du Cliaa. Afin d'inscrire ce projet dans la démarche de filière, des propositions pour réorienter les travaux ont été faites au Gouvernement mais sans succès.

Il est ainsi proposé au Cliaa de faire réaliser une analyse juridique sur le cadre dans lequel le travail sur une marque déclinable par filière peut être conduit.

5. ETAT DU DOSSIER DEPERISSEMENT

Héloïse Mahé, chargée de mission Dépérissement, présente aux Directeurs un état des lieux du Plan. Elle les informe par ailleurs de son départ prochain vers de nouveaux horizons professionnels en Bourgogne. Les Directeurs la remercient et lui souhaitent une bonne continuation.

6. QUESTIONS DIVERSES

i. Réserve interprofessionnelle

Un tour de table est fait sur l'état des réserves des Interprofessions.

ii. Financement du Plant Grape

Il est proposé que la question soit transmise à la Commission technique mixte IFV/Cniv.

iii. Déménagement

Les Directeurs sont informés des avancées sur les recherches de logement pour les membres de l'Asav. Ils demandent que leur soit présenté un budget prévisionnel pour ce déménagement.

iv. Vin & Société

Krystel Lepresle, Déléguée générale de Vin & Société, présente aux Directeurs un état des lieux des actualités institutionnelles et de la mise en œuvre du Plan de prévention.
